

Léance du 23 Janvier 1953

M. Lambertie demande à M. le Maire d'envisager s'il ne serait pas possible de créer un poste de sous-chef cantonnier, sans augmenter bien entendu, l'effectif.

M. le Maire expose le programme d'entretien des rues, élaboré par la commission des travaux pour 1953 :

Goudronnages, suivant devis de M. l'Ingénieur des T.P.E	150.000
rue de Bellevue à Mondétour, pose de canalisations et bouches d'égout, regards sur canalisations, drains et goudronnages	500.000
2ème fraction de la rue de la Pacaterie (en concurrence avec le régime de canalisations du C.V.O N° 5	850.000
Imprévus, outils, désherbant, sable de verglas, ect	430.000
Réfection du chemin du dépotoir, cailloux et roulage	250.000
Réfection de la Venne du Lavoir de l'abreuvoir	320.000
Créage partiel du petit lac	120.000

	2.600.000

Total du crédit inscrit au budget

M. le Maire propose de reporter une partie de ce programme au budget supplémentaire afin de dégager 2.000.000 de crédits pour régler le terrain de M. Jassaume, dont l'acquisition a été décidée pour construction des bassins de natation. Il n'est pas donné suite à cette proposition.

Le conseil décide de la façon suivante, l'emploi des fonds de la Caisse départementale scolaire pour 1953 :

Peinture de 3 classes et des vestibules des Ecoles -	600.000
Amélioration du chauffage	100.000
Matériel d'enseignement collectif	410.000

	1.110.600

Total du crédit inscrit au budget

Le conseil décide de porter de 20.000 frs à 25.000 frs le complément de dotation de la Rosière pour 1953.

En tenant compte des modifications ci-dessus exposées, le Conseil vote à l'unanimité le budget de 1953, se décomposant comme suit /

RECETTES ORDINAIRES :

24140 cent. Insuf. revenus	2.852.812	Revenu rentes sur Etat	6.500
Rev. propriétés non bâties	66.000	rentes sur particuliers	450
taxe d'habitation	720.000	loyers propriétés commun.	30.000
taxe sur les chiens	40.000	Legs affectation spéciale	7.000
taxe vicinale	3525144	Excédent revenu hospice	2.396
taxe sur les domestiques	5.000	Usage du dépotoir	20.000
taxe s. locaux en garnis	15.000	revenus de la crèche	200.000
taxe chauffage, écl. Gaz	935.000	participation Etat dép.	
" " Electric.	1.000.000	int. général 1°	263744
taxe sur les spectacles	90.000	" 2°	128.600
taxe débits de boissons	540.000	subv. retour des corps	10.000
60 % taxe sur les ventes	9.500.000	subv. matériel incendie	50.000
Majoration de la taxe	2.650.000	subv. plantations arbres	30.000
taxe droits enregist.	1.300.000	ind. sécurité sociale	2.000
expéd. actes Etat civil	65.000	remb. frais études	15.000
occup. salle de la Mairie	7.000	subv. pour crèche	50.000
droits permis de chasse	30.000	reliquat fonds péréquat.	450.000
droits de place Marché	2.500.000	versement fonds Nat.	
taxe visites sanitaires	500.000	allocations familiales	300.000
taxe circulation viandes	700.000		
services payés incendie	25.000	frais audiences foraines	13.900
concessions cimetière	400.000	ind. secrétariat adminis.	15.000
taxe entrée des corps	8.500	ventes diverses ..	50.000
droits caveau provisoire	15.000	repas rechauffés cantine	25.000
droits seconde inhumation	20.000	remb. études surveillées	700.000
droits exhumations	10.000	fonds caisse départem.	
		scolaire	1.110.600
redevance Sté Lyonnaise	800.000		-----
" E.D.F	25.000		
occupation domaine communal	4.500	Total des recettes	
service ext. Pompes funèb.	220.000	ordinaires	32.199.146.

Personnel voirie

Entretien des rues

Emploi des Fonds de Caisse scolaire

Dotation de la Rosière
Recu le 28.1.53

Budget 1953

Recu le
Repondu le

RECETTES EXTRAORDINAIRES		
225 cent,	participation 10 % emprunts A.P.S.A	300.000
3	emprunt de 250.000 - places publiques	4.112
38	" " 800.000 - Eau	51.766
3	" " 65.000 - rue Boursier	4.206
36	" " 750.000 - Ecoles	48.530
11	" " 221.975 - logements	14.364
56	" " 1.350.000 - Eau	76.294
26	" " 486.410 - marché et voirie	35.252
3	" " 60.000 - Ecoles provisoires	3.882
3	" " 50.414 - suppléments marché	3.340
10	" " 250.000 - Usine élévatoire	15.267
44	" " 500.000 - travaux entretien	60.862
44	" " 500.000 - camion	60.862
18	" " 393.449 - Rivière Yvette	24.120
60	" " 1.170.000 - usine élévatoire	81.198
224	" " 42249.000 - gros travaux	294.024
45	" " 865.000 - Usine élévatoire	60.370
130	" " 2.184.000 - marché	159.665
370	" " 1/2 annuité emprunt de 13.300.000 pr éclairage	500.000
28	" " annuité emprunt de 487.546 - rivière Yvette	37.141
	annuité emprunt Mondétour campagne (reversement par le syndicat)	254.136
	réalisation de l'emprunt pour Eclairage Public	13.300.000
	total des recettes extraordinaires	154.388.388
	Récapitulation / recettes ordinaires	32.199.146
	extraordinaires	15.398.388
	total des recettes	47.527.834

DEPENSES ORDINAIRES		
traitement du secrétaire	850.000	600.000
agents services adminis.	980.000	150.000
contr. 5 % sur salaires	400.000	10.000
sécurité sociale	350.000	5.000
habillement appariteur	20.000	90.000
assur. accidents travail	60.000	130.000
alloc. familiales	220.000	35.000
caisse de retraites	600.000	2.850.000
alloc. control. contrib.	18.000	250.000
ind. caisse d'Epargne	2.000	1.300.000
I:10° receveur municipal	8.500	600.000
frais de bureau	60.000	405.000
conservation archives	10.000	120.000
abonnement publications	6.000	2.600.000
perc. taxes communales	220.000	1.500.000
dépenses du téléphone	40.000	205.000
Journal Officiel	3.500	30.000
cotisations municipales	6.000	500.000
audiences foraines	30.000	400.000
Police d'Etat	III.600	2.118.858
Amicale sapeurs pompiers	3.000	881.286
services payés incendie	150.000	300.000
assur. accidents pompiers	25.000	100.000
conting. serv. départem.	8.000	115.000
entretien, matériel	100.000	46.000
habillements, équipem.	50.000	300.000
entretien du local	15.000	250.000
assurance matériel inc.	30.000	265.000
boches d'incendie	30.000	1.400.000
secours aux veuves	60.000	65.000

séance du 23 Janvier 1953

Impôts et contributions	40.000	Personnel crèche	450.000
remontage, ent. horloges	300.000	ind. soeur Marie	50.000
chauffage, batiments	600.000	entretien matériel	70.000
consom eau, bat. bornes	320.000	denrées diverses	150.000
		chauffage, éclairage d°	100.000
alloc. cours complément.	20.000	revers. taxes spectacles	45.000
ind. log. instituteurs	400.000	inhumations indigents	10.000
suppléments traitements	700.000	subv. centre médico-social	50.000
emploi fonds scolaires	I.110.600		
Femmes de service	480.000	subv. caisse des Ecoles	250.000
prof. cours complément.	150.000	subv. sociétés locales	65.000
fournit. scolaires	600.000	subv. c. E. matériel cantine	50.000
entretien des Ecoles	400.000	garderie Ecole maternelle	50.000
arbre de Noel maternelle	20.000	matériel pour fetes	50.000
chauf. Ecl. des Ecoles	I.700.000	fetes locales	350.000
aides fam. écoles privées	100.000	inf. fonctions du Maire	108.000
transport élèves Mondét.	250.000	ind. fonctions adjoints	115.000
bourses scol. études	I.000	assurance accidents Maire	
achat livres de prix	100.000	et adjoints, resp. civile	75.000
entretien ter. de jeux	80.000	contr. syndicats communes	40.000
loyer salle gymnastique	30.000	Legs affectation spéciale	7.000
récompenses sportives	10.000	revers. ind. secur. sociale	2.000
acompte honoraires Lesage	150.000	d° d° secr. administr	15.000
		ind. bicyclettes	6.000
dépenses de chômage	250.000	complément dot. rosière	25.000
visites médicales, trait.	300.000	dépenses imprévues	118.802
entretien du matériel	10.000		-----
prod. pharmaceutiques	6.000	total des dépenses ordi-	
frais d'imprimés	2.000	naires	32.199.146

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

subv. 10 % annuités associations syndicales			300.000
annuite emprunt Mondétour	campagne		254.136
6° annuité emprunt de	46.144 - pl. publiques	4.112	
20° " "	800.000 - Eau	51.766	
20° " "	65.000 - rue Boursier	4.206	
19° " "	750.000 - Ecoles	48.530	
18° " "	221.975 - Logements	14.364	
15° " "	I.350.000 - Eau	76.294	
15° " "	60.000 - Ecoles	3.882	
6° " "	486.000 - marché, voirie	35.252	
11° " "	57.445 - supplém. marché	3.340	
8° " "	220.000 - usine élévatoire	15.267	
5° " "	500.000 - trav. entretien	60.862	
5° " "	500.000 - camion	60.862	
4° " "	292.000 - rivière Yvette	24.120	
4° " "	I.170.000 - usine élévatoire	81.195	
3° " "	4.249.000 - gros travaux	294.024	
3° " "	865.000 - usine élévat.	60.370	
1° " "	487.546 - rivière Yvette	37.141	
1° " "	I3.500.000 - Eclair. public	500.000	
2° " "	2.184.000 - marché couvert	158.665	I.534.252
emploi emprunt pour Eclairage public			I3.300.000

	total des dépenses extraordinaires		I5.338.388
	Récapitulation ; dépenses ordinaires	32.199.146	
	" extraordinaires	I5.338.388	

	total des dépenses	47.537.534	

Par circulaire du 15/II/52, M. le Préfet demande la liste des emplois communaux titulaires, à temps complet et à temps incomplet. Cette liste a été dressée en octobre 1946, elle est la suivante, avec les modifications apportées depuis /

I secrétaire Général

Emplois communaux

Reçu le _____
répondu le _____

- . I commis d'administration (cet emploi a remplacé celui de dactyle)
 - . I commis d'ordre et de comptabilité (créé en 1952)
 - . I appariteur
 - . I concierge
 - . I femme de service aux Ecoles
 - . I femme de service à l'Ecole maternelle (statut spécial)
 - . I fossoyeur
 - . I garde du ci metière
 - . I infirmière diplômée pour visites médicales scolaires.
 - . 2 femmes de service à la crèche.
 - . I chef cantonnier de la voirie urbaine.
 - . 8 cantonniers
 - . I chauffeur (emploi autorisé sous réserve de la suppression d'un emploi de cantonnier)
 - . I cantonnier de la voirie vicinale.
- Le Conseil désigne M. CHAFFIOT, adjoint au Maire, 2ème délégué, pour représenter la commune au syndicat intercommunal créé par la loi du 26 avril 1952.

Indemnités de logement personnel enseignant

Le conseil décide d'allouer au personnel enseignant les indemnités de logement adoptées par le conseil départemental de l'Enseignement Primaire pour 1953, savoir :

1ère catégorie, avec effet du I/1/53	25.200
" " " " I/7/53	27.300
2ème catégorie, avec effet du I/1/53	31.500
" " " " I/7/53	34.125
Cas spéciaux, majoration de I/5° de l'indemnité de base :	
1ère catégorie, avec effet du I/1/53	30.240
" " " " I/7/53	32.760
2ème catégorie, avec effet du I/1/53	36.540
" " " " I/7/53	39.585

Reçu le 30.1.53
Repondu le 19.

Subventions diverses

Le conseil décide d'allouer une subvention de 1.000 frs pour la Campagne du Timbre antituberculeux et de 500 frs à l'association Valentin Haüy pour le bien des aveugles.

Reçu le 19.
Repondu le 19.

Fournitures Scolaires

Le conseil décide de prendre à la charge de la commune, la somme demandée par la commune de Palaiseau, pour fournitures scolaires, aux enfants du quartier de la Troche, fréquentant l'Ecole de Lozère, à raison de 1.000 frs par enfant. Des demandes individuelles devront être faites par les familles;

Reçu le 30.1.53
Repondu le 19.

Le conseil décide également de rembourser à M. OGER, rue de Liberton, la somme de 5.000 frs qu'il a versée à la commune de Palaiseau, pour la fréquentation du cours complémentaire par ses deux garçons d'âge scolaire.

Amenagement de la Crèche

M. le Maire expose qu'une subvention de 25 % a été allouée à la Commune pour les travaux d'aménagement de la crèche Saint-Charles. Il restera donc à la charge de la commune, une somme de 1.153,519 frs. Le Conseil est d'avis que cette question ne pourra être étudiée qu'au budget supplémentaire.

Droits d'auteurs

Le Conseil autorise M. le Maire à contracter un abonnement avec la Sté des auteurs, pour deux bals gratuits et trois concerts gratuits, Fêtes des Mères et Arbre de Noël, pour la somme de de 5.740 frs. Crédits prévus au budget de 1953, fêtes locales.

Reçu le 28.1.53
Repondu le 19.

Compteur à gaz

M. le Maire donne lecture d'une lettre de l'E.D.F du 6/12/52, faisant connaître qu'il a été procédé au changement du compteur à gaz Duplex 300 becs de l'Ecole, par un compteur plus moderne Rex 70. Le prix de ce compteur serait de 154.039 frs, ou sa location mensuelle de 970 frs. Le conseil choisit la location.

Dépassements de crédits

M. le Maire demande au Conseil Municipal de faire les virements nécessaires pour régler les dépenses suivantes, qui sont supérieures aux crédits inscrits au budget :

CH 1/2 - agents des services administratifs	1.897
2/1 - frais de bureau de la Mairie	354
2/4 - abonnement à publications administratives	675
2/5 - frais de perception des taxes communales	2.370
5:2 - indemnités services payés incendie	7.500
5:3 - matériel Incendie	8.987

Reçu le 28.1.53
Repondu le 19.

	11.849
CH. 6/10 - entretien bornes fontaines	11.849
6/13 - contingents dispensaires antituberculeux	12.751
7/1 - personnel voirie urbaine	9.965
7/3 - allocations familiales	190.777
8:11 - subvention aux lotissements pr Eclairage	2.500
9/3 - préposé à la recette du Marché	864
12:2 - traitements personnel des batiments	7.292
12:12 - chauffage, éclairage, batiments communaux	81.603
12:13 - consommation eau, batiments, bornes fontaines	50.048
13:1 - ind. logements instituteurs	11.145
13/27 - chauffage des batiments scolaires	192.922
13/30 - achat de livres de prix	794
17:1 - traitement visite médicale scolaire	14.881
17/9 - traitement personnel crèche	142
19/5 - fetes locales	29.349
19/10 - ind. secrétariat administratif	2.674

total 641.339

Le conseil décide d'affecter ces virements de crédits sur les recettes suivantes, non prévues au budget supplémentaire de 1952 :

Fonds de péréquation 1951	214.000
Taxe de circulation des viandes; 1 ^{er} semestre	350.000
Reversement fonds national de compensation des allocations familiales	77.339

	641.339

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le directeur de l'Hôpital, en date du 14 janvier 1952, au sujet de l'acquisition par cet établissement, de la Clinique chirurgicale d'Orsay et sollicitant :

1°) l'avis du Conseil Municipal sur ce projet. 2°) la garantie de la commune pour l'emprunt de 14.000.000 de francs à contracter pour cette acquisition.

M. le Maire donne lecture également d'un rapport du Directeur Départemental de la Santé, favorable à ce projet; pour transfert de la maternité et du service d'enfants.

M. Lambertie dit qu'il a l'impression qu'on veut sauver des finances privées au moyen des finances publiques. Qu'il est inadmissible, l'hôpital disposant d'un terrain nécessaire pour les agrandissements envisagés antérieurement, que la Commission administrative projette le transfert des services. Qu'il y aura obligatoirement augmentation de personnel, dont les besoins seront plus nombreux que pour un établissement central. Que la politique raisonnable de la Commission Administrative consisterait à faire un grand établissement central avec tous les services.

Il serait partisan de louer seulement, en attendant que l'hôpital puisse faire des agrandissements.

M. le Maire fait connaître qu'il n'a pas été possible de louer simplement cette clinique et assure qu'aucune intention d'aider les intérêts privés n'a guidé la commission de l'hôpital.

M. Lambertie craint que l'hôpital soit expulsé à fin de bail, la clinique étant construite sur un terrain qui n'appartient pas à la Sté de la clinique chirurgicale d'Orsay.

M. le Maire demande au Conseil de voter sur cette proposition qui est rejetée par 5 voix contre, 3 pour et 4 abstentions.

Confirmant sa délibération du 21 octobre 1951, le Conseil décide d'accorder la garantie communale pour un emprunt à contracter par l'hôpital pour aménagement d'une morgue et se montant à 6.000.000 de francs.

Le Conseil décide d'accorder la garantie communale pour un emprunt à contracter par l'hôpital pour aménagement du 44 rue de Paris et se montant à 2.400.000 frs.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Toussaint, avoué de la commune, demandant au Conseil Municipal d'autoriser le choix d'un Avocat pour représenter la commune dans l'affaire d'expropriation du terrain Chabrat. Les honoraires seraient de 20.000 frs environ. Le Conseil accepte cette proposition.

Hôpital - acquisition de la clinique chirurgicale

Reçu le
 Payé le

Garantie emprunt Hôpital

Reçu le
 Payé le
Expropriation Chabrat

Sécurité Sociale
Séances cinématographiques

M. le Maire a reçu une lettre de M. Vannereau, du 30/12/52, s'étonnant que la commune n'ait pas consenti à prendre à sa charge la location d'une salle nécessaire à l'organisation des séances cinématographiques à l'usage des assurés sociaux. Le conseil confirme la position prise antérieurement, c'est à dire que la Sécurité sociale ne saurait se décharger de ces frais sur les communes.

agrandissement du cimetière

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet du 10/12/52 référence D.A.C. 1° Bureau 24.196, faisant connaître que le Conseil Municipal doit renoncer définitivement à une subvention s'il décide de commencer les travaux d'agrandissement du cimetière immédiatement.

Reçu le 19
Répondra le 19

Le Conseil décide 1° - de maintenir la demande de subvention. 2° - d'attendre la décision d'attribution et l'inscription au plan d'équipement national, avant de commencer les travaux. 3° - de contracter un emprunt pour le complément de la dépense, au taux de 6%, amortissable en 30 années et d'inscrire chaque année au budget les centimes nécessaires au règlement des annuités.

affaire Courtault

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Courtault, du 2/12/52 sollicitant le règlement des frais de réparation de l'appareil de projection cinématographique qu'il a prêté gratuitement à la Commune, à l'occasion de la Fête des Mères, le 25 Mai 1951. Le Conseil décide de demander une transaction à M. Courtault, quitte à se retourner ensuite contre le véritable responsable de la détérioration de l'appareil, qui a d'ailleurs fait des aveux.

Matériel Service Incendie

M. le Maire fait connaître qu'il y aurait lieu d'acquérir un fourgon mixte pour le service incendie, ainsi qu'une tour de séchage. La dépense à envisager serait de l'ordre de 4.000.000 de francs. Le Conseil décide de solliciter les subventions susceptibles d'être accordées à la commune pour cet achat, le règlement du complément de la dépense sera étudié ultérieurement, soit par emprunt, soit au budget supplémentaire.

Envoyé le 19
Reçu le 19

Utilisation des locaux scolaires

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet, en réponse à une demande de M.M Vannereau et Renaux pour autorisation de continuer provisoirement les cours de gymnastique et le patronage du jeudi, dans les locaux scolaires. Le conseil décide de maintenir sa position, c'est à dire l'interdiction d'utiliser les locaux scolaires de la commune à des fins autres que l'enseignement.

Propriété Renson

Suivant proposition de M. le Maire, le conseil décide de demander à M. le Préfet que la propriété RENSON, située à l'angle de l'Avenue du Maréchal Foch et de l'Avenue Saint-Laurent, soit réservée pour services publics, au plan d'aménagement en cours de révision.

Reçu le 19
Répondra le 19

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1 h 30 du matin.

(Handwritten signatures and notes)

du trente janvier mil neuf cent cinquante trois, convocation du Conseil Municipal pour le trois février mil neuf cent cinquante trois, à 21 heures à la Mairie d'Orsay, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

le Maire



Séance du 3 février 1953

Le trois février mil neuf cent cinquante trois, vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Barré, Maire.

Etaient présents / MM. Barré, Maire, Degouy, Guillemard, Chaffiot adjoints, Lambertie, Lauriat, Andlauer, Galland, Blot, Mme Lemoine, Foisy, Guaydier, Maurey, Chasseray, Riant, Lemoine. Absent / M. Davory

Le Conseil choisit pour secrétaire M. Riant, l'equeldonne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

M. le Maire informe ses collègues qu'il a convoqué le Conseil Municipal pour lui soumettre à nouveau l'affaire de l'acquisition par l'hôpital d'Orsay, de la clinique d'Orsay. La commission administrative s'est réunie le 24 janvier, réunion au cours de laquelle M. le Maire a fait connaître à ses membres, le vote défavorable du Conseil Municipal refusant de garantir l'emprunt de 14 millions qui devait être contracté pour financer l'opération.

La commission administrative a protesté énergiquement le 31 janvier contre les termes de la délibération du conseil municipal qui laissaient entendre que le projet retenu par elle avait été étudié pour sauver des finances privées, bien que M. le Maire ait fait connaître que M. le Directeur de la Santé de Seine et Oise était favorable au transfert de service de la Maternité.

M. le Maire soumet à nouveau la demande de garantie d'emprunt et l'avis du Conseil Municipal sur l'utilité du projet. Il donne lecture d'une lettre de l'Union des Femmes Françaises au sujet du transfert de la Maternité.

M. le Dr Lauriat expose qu'il est actuellement en faveur du transfert de la Maternité de l'hôpital dans l'ancienne Clinique Chirurgicale d'Orsay qui est le type de l'installation modèle et puisque la commission administrative de l'hôpital donne la garantie que des démarches vont être entreprises pour l'achat des terrains.

Par contre, il considère qu'on ne doit pas mettre un service d'enfants dans la maternité.

Il déclare qu'il n'accepte pas le mot de PROTESTATION de la part de la commission administrative de l'Hôpital.

M. Lambertie s'élève également contre la PROTESTATION émise par la Commission qui a cru voir dans la délibération du Conseil Municipal une hostilité, en s'appuyant sur les termes qu'il a employés et qu'il revendique à titre personnel, sur l'impression qu'il a eue que l'on voulait, au moyen des finances publiques, sauver des finances privées.

Il aurait voulu que les services ne soient pas décentralisés et demande à M. le Maire dans quelles formes se présente maintenant l'acquisition de la clinique.

M. le Maire est d'avis qu'il est pénible qu'un Conseil Municipal ait à s'immiscer dans les affaires d'un hôpital qu'il ne connaît pas du tout et dont les délibérations ne sont pas publiques. Il explique que le projet consiste dans l'acquisition du droit au bail, du matériel, des installations et des constructions faites par la Sté Clinique chirurgicale d'Orsay. Dès que l'emprunt sera garanti, la commission demandera au Conseil Municipal de bien vouloir prendre une délibération pour demander l'expropriation en son nom.

M. Lambertie dit qu'il s'abstiendra dans le vote, M. le Maire ayant déclaré qu'il ne comprenait pas que des Conseillers Municipaux puisse poser des questions concernant un projet qui leur est soumis. Si la garantie communale est nécessaire, c'est que la commune peut être appelée à se substituer dans le paiement des annuités d'emprunts en cas de défaillance de l'établissement.

Après discussion le Dr Lauriat propose la délibération suivante: qui est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

Le Conseil municipal, après avoir entendu les précisions de M. le Maire concernant :

- 1° - l'achat du droit au bail.
- 2° - l'achat du matériel et des installations.
- 3° - l'achat des constructions, propriété de la Clinique d'Orsay.

Décide d'approuver le projet qui lui est soumis en vue de l'installation de la Maternité de l'hôpital communal d'Orsay dans les bâtiments actuellement loués à la Société de la Clinique Chirurgicale d'Orsay et dont celle-ci est propriétaire, sous les réserves ci-après

- 1° - les services qui y seront installés seront exclusivement

*affaire hôpital
Clinique chirurgicale
d'Orsay*

ceux de la Maternité.

2° - la commission administrative de l'hôpital d'Orsay voudra bien envisager toutes décisions utiles, en vue de l'acquisition des immeubles actuellement loués à la Sté de la clinique d'Orsay.

La garantie de l'emprunt de 14 millions, remboursable en 30 années à contracter par l'Hôpital pour l'acquisition du droit au bail, du matériel, des installations et des constructions appartenant à la Sté Clinique Chirurgicale d'Orsay, est acceptée par le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention.

M. le Maire, afin de pouvoir réaliser le plus rapidement possible l'achat du terrain nécessaire à la construction du Bassin de Natation et bâtiments annexes, propose la délibération suivante, qui est adoptée par 6 voix contre 5 et 5 abstentions.

Le Conseil Municipal,

Considérant que l'achat du terrain de M. Jusseaume a été déclaré d'utilité publique par arrêté en date du 16 avril 1951,

Considérant qu'il n'a pas été possible de réaliser cet achat, faute d'avoir pu trouver un établissement prêteur de la somme de deux millions, bien que cet emprunt ait été autorisé par arrêté préfectoral en date du 11 Juin 1951.

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Commune de payer à M. Jusseaume le plus rapidement possible, le prix du terrain sur lequel il a consenti une option à la commune,

Considérant qu'il est prévu au budget primitif un crédit de deux millions six cent mille francs pour l'entretien des rues et que le programme établi par la Commission des travaux peut très bien être reporté au budget supplémentaire,

Décide d'effectuer un prélèvement de deux millions sur ce chapitre, ce qui permettra par virement de crédit, de régler M. Jusseaume.

M. le Maire fait connaître que par lettre du 22/1/53, M. l'inspecteur d'académie est favorable à l'acquisition par la commune d'Orsay, de 9 parcelles de terrain situées entre la route nationale et l'avenue de Montjay, en vue de la construction d'un groupe scolaire dans le quartier de Mondétour, il indique toutefois que seule une superficie d'un hectare sera susceptible d'être subventionnée par M. le Ministre de l'Education Nationale.

Le Conseil décide à l'unanimité l'acquisition de la totalité des 9 parcelles, soit 2 ha 73 a 69 ca environ, au prix de 300 frs le mètre carré, comme indiqué à la précédente délibération.

Sollicite la déclaration d'utilité publique du projet ainsi qu'une subvention de l'Etat et du département pour la partie purement scolaire.

Décide d'avoir recours à l'expropriation, s'il n'est pas possible de traiter amiablement.

Pour la partie non scolaire, le Conseil décide de saisir la Direction départementale des Sports en vue de l'attribution éventuelle d'une subvention pour installation d'un plateau d'évolution scolaire.

Le Conseil est d'accord pour faire dresser un plan de masse comportant avant-projet sommaire d'utilisation par l'architecte communal.

M. Degouy fait connaître au Conseil que le projet d'électrification est sur le point d'être retourné approuvé à la Commune et demande à l'assemblée de désigner deux conseillers pour assister M. le Maire à l'adjudication.

Il n'est pas donné suite à cette demande, M. Lambertie ayant demandé à M. le Maire de soumettre au Conseil le cahier des charges de l'adjudication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

Handwritten signatures of council members and officials, including names like Lambertie, Degouy, and others.

Garantie de l'emprunt pour l'hôpital

Terrain pour Bassin de Natation

Reçu de M. H. 2. 53

Terrain de Mondétour pour écoles

Projet d'électrification

Du 20 février 1953, convocation du Conseil Municipal à la Mairie d'Orsay, pour le Mercredi 25 fév 1953 à 21 heures, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire



Seance du 25 Février 1953

Le vingt cinq février mil neuf cent cinquante trois, vingt et une heures, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Barré, Maire.

Etaient présents / MM. Barré, Maire, DEHOY, GUILLEMARD, CHAFFIOT adjoints, LAMBERTIE, DAVORY, ANDLAUER, GALLAND, BLOT, Mme LEMOINE, FOISY, MAURÉY, CHASSERAY, RIAnt.

Excusés / MM. GUAYDIER, LAURIAT, LEMOINE.

M. le Maire donne lecture du cahier des charges dressé par les Services des Ponts et Chaussées pour la mise en adjudication des travaux d'éclairage public de la commune.

La commission des travaux avait présenté des observations sur / les minuteries - le voltage - les délais d'exécution - le cautionnement - le nombre de lampes. Le Conseil est d'avis que les points suivants doivent être précisés / Versement d'un cautionnement par les soumissionnaires - modalités de règlement des travaux - prise en charge par l'entreprise adjudicataire des frais d'établissement des projets par la société S.E.L.F et se montant à 120.000 frs - insertion d'une clause de pénalités de retard - désignation des lampes à supprimer s'il y a lieu.

M. LAMBERTIE demande que ces questions soient étudiées par la commission des travaux avec l'agent voyer. Le conseil est d'accord sur ce point. M. Chaffiot estime qu'il n'est pas nécessaire de renvoyer le projet et que M. Lambertie veut à tout prix en retarder l'exécution. Ce dernier dit qu'il n'a que le souci de préserver les intérêts de la commune.

M. le Maire demande à l'assemblée d'être autorisé à signer les pièces nécessaires à l'achat du terrain de M. Jussaume par la commune. Le Conseil, vu le procès-verbal d'estimation du service des Domaines du 10 avril 1951, fixant le prix du terrain à 350 frs le mètre carré.

Vu la déclaration d'utilité publique du 16 avril 1951.

VU la délibération du Conseil Municipal du 3 février 1951, approuvée le 13 février 1953, décidant un virement de crédit de DEUX MILLIONS pour régler l'acquisition.

AUTORISE M. le Maire à poursuivre la réalisation de cette acquisition. En conséquence, il délègue expressément M. le Maire à l'effet d'approuver le plan du terrain tel qu'il a été dressé ainsi que tous bornages passer et signer tous actes d'acquisition en l'étude et par le Ministère de Me DUPONT, notaire à PALAISEAU, assisté de Me Pinon, notaire de la commune. Se faire donner toutes justifications et garanties, accomplir toutes formalités et en général faire tout ce qui sera nécessaire pour mener à bonne fin cette acquisition.

M. le Maire donne lecture d'une circulaire de M. le Préfet, du 12:2:52, concernant le changement d'assiette des cotisations d'allocations familiales agricoles. Il y a lieu de dresser une liste de dix assujettis parmi lesquels seront désignés deux titulaires et deux suppléants appelés à faire partie du Comité Communal.

Le Conseil propose M.M. DUPRE - JALLERAT - GUILLEMARD - BRIEUR - Macé Jean - Macé Raymond - CHARTIER - MAREHAND - MONHEANNET - DHONT.

M. le Maire donne connaissance des propositions de l'entreprise AUBERT, pour réfection des vannes du lavoir en aval du Pont de l'Yvette sur la R.N. 446, et se montant à 850.000 frs. Cette question est renvoyée à la commission des travaux.

M. le Maire donne lecture d'une pétition des riverains de la rue Mademoiselle, pour la réfection et la mise en viabilité de cette voie. Il rappelle que le Conseil Municipal d'Orsay a toujours été vi-

Cahier des charges
du Projet d'Éclairage Public

Achat du Terrain
de M^r Jussaume

allocations familiales agricoles

l'entretien du Lavoir
de l'Yvette

Rue Mademoiselle

Reçu le 28.2.53

vement désireux de réaliser ces travaux, mais que la commune de Villebon, participante pour moitié; s'en désintéresse complètement ce qui est regrettable.

M. le Maire a eu, après plusieurs dérangements infructueux, une entrevue avec M. le Maire de Villebon qui a déclaré que cette voie n'intéressait pas sa commune.

Il n'a pas répondu à la lettre qui lui a été adressée le 4 octobre 1952, lui demandant d'assister à une réunion qui grouperait les représentants des deux communes et des services des Ponts et Chaussées

Le conseil prend acte d'une lettre de M. le Préfet en date du 19 février 1953, faisant connaître que, sous réserve de l'appréciation des Tribunaux, il semblait que l'on puisse affirmer que la responsabilité de la commune et celle de l'Amicale Scolaire d'Orsay, ne peuvent être engagées du fait des poteaux de basket-ball installés dans la cour de l'Ecole des garçons.

M. le Maire donne lecture de la lettre de M. COURTAULT, en date du 20 février 1953. Il est chargé d'avoir une entrevue avec l'intéressé.

M. le Maire rend compte des propositions d'un ferrailleur pour achat au poids du matériel de l'ancienne station de pompage. Le Conseil estime que la somme proposée est insuffisante.

M. le Maire donne lecture des lettres des soldats se trouvant en Indochine et auxquels un colis de Noël a été envoyé par la Mairie. Ils remercient sincèrement la Municipalité et les habitants d'Orsay, de cette attention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Handwritten signatures of council members: Courtault, Savary, Lécuyer, etc.

Du 11 Mars 1953, convocation du Conseil Municipal pour le dimanche 15 Mars à 10 heures à la Mairie d'Orsay, a l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour et pour l'Election de la Rosière 1953.

le Maire



Handwritten signature of the Mayor.

Travaux de Basket Ball. Cour des Ecoles
Maire Courtault
Station de ferraille
Colis de Noël des Soldats d'Indochine

Séance du 15 Mars 1953

Election de la Rosière

Le dimanche quinze mars mil neuf cent cinquante trois, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Barré, Maire.

Etaient présents / M.M. Barré, Mare, Segouy, Guillemard, Chaffot, députés, Lambertie, Davouy, Andlauer, Galland, Blot, Mme Lemoine, Eoisy, Guaydier, Maurey, Chasseray, Riant, Lemoine -

Et les Notables invités qui ont répondu à l'appel de leur nom : M.M. le Curé, Pinon, Mlle Carillet, M. H. Prevost, Leufroy, Clément, Edelman, Fabre, Dupré, Colin, Vaudron.

M. le Maire donne lecture de l'article 6 du Testament de Monsieur Archangé, relatif à l'élection de la Rosière et de la liste des candidates, comprenant quatre noms :

1° - Inscrite le 7/2/53 - LELIEVRE Mireille - née le 20/10/35 à Orsay - domiciliée 39 boulevard Dubreuil - ne travaille pas pour raison de santé - dernière née d'une famille de 12 enfants dont 9 vivants Le père est terrassier - la mère ne travaille pas.

2° - Inscrite le 16/2/53 - FORTIN Rolande - née le 31/7/34 à Orsay - domiciliée au Château de Launay - travaille depuis le 1 Mars 1953 - bonne à tout faire - dernière née d'une famille de 4 enfants - le père ne peut plus travailler régulièrement, la mère ne travaille pas.

3° - Inscrite le 25/2/53 - AUDIC Denise - née le 3 sept 1933 à PLUVIGNER (Morbihan) domiciliée 80 avenue des Bluets - bonne à tout faire chez Thiercelin, rue Boursier à Orsay - fait partie d'une famille de 3 enfants - père décédé - la mère ne travaille pas pour cause de maladie - 1 frère de 12 ans - 1 sœur mariée

4° - Inscrite le 28/2/53 - BARBERO Monique - née le 25 aout 1933 à Paris (10°) - domiciliée 40 Bd de Mondétour - manutentionnaire chez Heudebert à Paris - aînée de 8 enfants âgés de 6 à 20 ans - le père est chauffeur (veuf remarié) ancien soldat de la 2ème D.B - 5 citations - travaille aux usines Bréguet à Paris.

Il est procédé au vote à bulletins secrets qui donne les résultats suivants /

Nombre de votants :

27

	1° tour	2° tour	3° tour
Mlle LELIEVRE	4	1	
Mlle FORTIN	11	14	
Mlle AUDIC	10	12	
Mlle Barbero	2	Neant	

Mademoiselle Fortin Rolande

est élue Rosière pour 1953.

La date du commencement est fixée au

17 Mars 1953 R. Lemoine

[Handwritten signatures and notes at the bottom of the page, including names like Segouy, Guillemard, Chaffot, Lambertie, Davouy, Andlauer, Galland, Blot, Lemoine, Maurey, Chasseray, Riant, Lemoine, Curé, Pinon, Carillet, Prevost, Leufroy, Clément, Edelman, Fabre, Dupré, Colin, Vaudron, and others.]

approuvé le 20.3.53

Seance du 15 Mars 1953

Le quinze mars mil neuf cent cinquante trois, dix heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Barré, Maire.

Etaient présents : MM. Barré, Maire, DEGOUY, GUILLEMARD, CHAFFIOT ADJOINTS* LAMBERTIE, DAVORY, ANDLAUER, GALLAND, BLOT, Mme LEMOINE, FOISY, GUAYDIER, MAUREY, CHASSERAY, RIAANT, LEMOINE, Excusé : Dr Lauriat

Le Conseil choisit pour secrétaire M. RIAANT, lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité

Eclairage public

M. le Maire expose que les commissions des travaux et des finances se sont réunies le 2 Mars, en vue d'étudier les observations du Conseil municipal sur la rédaction du cahier des charges des travaux d'Eclairage public.

M. l'Ingénieur vicinal assistait à cette réunion et a établi en suite un rapport sur les points suivants /

1° - Réglement des dépenses / le devis particulier se référant au cahier des clauses et conditions générales, les dépenses seront réglées ainsi : paiement d'acomptes tous les mois, en raison de la situation des travaux exécutés, sauf retenue de garantie de 1/10° - acomptes sur les prix des matériaux approvisionnés sur les chantiers, jusqu'à concurrence des 4/5° de leur valeur. Réception provisoire après achèvement des travaux. Réception définitive un an après la réception provisoire et règlement de la retenue de garantie. Le Conseil n'a aucune objection à formuler.

2° - cautionnement - Par application de la circulaire ministérielle du 14/9/50, confirmant l'article 31 du décret du 6/4/52, il n'y a pas lieu d'exiger de cautionnement provisoire des soumissionnaires admis à participer à une adjudication restreinte pour les marchés de l'Etat.

M. Lambertie fait observer qu'il s'agit là du cautionnement provisoire et non du cautionnement définitif à imposer à l'entreprise déclarée adjudicataire.

Après discussion, il est passé au vote qui donne les résultats suivants / pour le cautionnement définitif : 2 - contre 14, ~~abstentions 3~~

3° - clauses pénales particulières voir en marge - 4° - variation dans la masse et la nature des travaux - M. l'Ingénieur propose de compléter l'article 25 du devis particulier par le paragraphe suivant : l'entrepreneur ne sera pas fondé à réclamer d'indemnité et la résiliation de son marché en se basant sur l'augmentation, la diminution ou le changement dans l'importance des diverses natures d'ouvrages portées simplement à titre d'indication au cadre du détail estimatif annexé.

Après discussion, cette modification est approuvée par 9 voix contre 6 et 1 abstention.

5° - prise en charge des frais d'étude de l'avant projet par la SELF. -

Il ne serait pas intéressant pour la commune de faire prendre en charge par l'adjudicataire les frais d'étude de l'avant-projet par la Sté SELF, ceux-ci se trouveraient automatiquement majorés par les différentes taxes. Le Conseil adopte ce point de vue à l'unanimité.

Les moyens de financement nécessaires pour régler la Sté SELF ainsi que les honoraires des Ponts et Chaussées devront être envisagés après que les résultats de l'adjudication seront connus. *(voir la note du 24 mars pour honoraires des Ponts et Chaussées - rectifié)*

M. Guaydier propose que la canalisation de la rue Bossuet, arrêtée à quelques mètres seulement après la traversée de la rue de Lozère, soit prolongée jusqu'au rû de Corbeville.

D'après M. le Maire la dépense serait de 500.000 frs environ.

Le Conseil autorise à l'unanimité M. le Maire à faire continuer les travaux sur la base initiale des prix du travail déjà exécuté et à signer un avenant au marché passé avec l'entreprise BONIN.

La commission des finances envisagera le règlement de la dépense par virement de crédit.

Il convient de ne recourir aux clauses pénales qu'en cas absolu de nécessité, lorsque les mesures prévues à l'article 35 du cahier des charges générales ne sont pas applicables. M. Lambertie est d'avis que cet article ne garantit pas la commune contre les négligences de l'entreprise et qu'elle n'a d'autres moyens que de mettre en demeure en cas de défaillance de l'entrepreneur. Après discussion il est passé au vote qui donne les résultats suivants : pour 5, contre 8, abstentions : 3.

Canalisation Rue Bossuet

Terrain de Mme Croc

M. le Maire donne lecture d'une lettre de Mme Croc, du 3 Mars 1953 proposant de vendre à la commune 1.221 mètres de terrain aux conditions suivantes, suivant l'emplacement : 600 mètres à 400 frs et 621 mètres à 450 frs.

Séance du 15 Mars 1953

Le Conseil accepte ces conditions et décide de demander la déclaration d'utilité publique, ce terrain étant nécessaire pour l'agrandissement du stade.

M. le Maire rappelle qu'un crédit de I.790.000 frs a été inscrit au budget supplémentaire pour aménagement du rû de Corbeville et rue Bossuet.

Ce crédit comprenait la participation communale de 10 %, soit 400.000 frs à verser au syndicat intercommunal pour l'aménagement de la rivière l'Yvette.

Le conseil autorise M. le Maire à mandater cette somme.

Le Conseil autorise M. le Maire à vendre une borne-fontaine détériorée aux Carrières du Bassin de Paris à VILLEJUST, pour la somme de 5.000 frs.

M. Chaffiot demande où en sont les travaux imposés à M. LARGE, pour réfection du mur de sa propriété rue Archangé et ruelle des Cordiers.

M. le Maire fait connaître que M. DUPLAN, architecte expert désigné par le Juge de Paix est chargé de surveiller les travaux et qu'il va être saisi de la question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à II h 30.

[Handwritten signatures and names in blue ink, including: L. Davout, Lemouire, P. L..., H..., G..., H..., M..., P. J...]

*Aménagement du
de Corbeville
approuvé le 28-3-53
Vente d'une borne
fontaine
approuvé 20-3-53
Mur de la propriété
M. Large, rue Archangé*

Du dix huit mars 1953, convocation du Conseil Municipal à la Mairie d'Orsay, pour le mardi 25 Mars 1953 à 21 heures, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

le Maire



[Handwritten signature in blue ink]

144

Séance du 24 Mars 1953

Le vingt quatre mars mil neuf cent cinquante trois, vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Barré, Maire.

Etaient présents : M.M. Barré, Maire, Degouy, Guillemard, adjoints Lambertie, Davory, Andlauer, Galland, Bbot, Mme Lemoine, Folsy, Guaydier, Maurey, Chasseray, Lemoine.

Excusés : M.M. Chaffiot, Lauriat, Riand.

Le Conseil choisit pour secrétaire M. MAHREY, lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté après rectification suivante, demandée par M. Lambertie. Débat sur l'Eclairage public, paragraphe 5, il sera précisé : Il y aura lieu de tenir compte pour fixer le tarif des honoraires dus aux Ponts et Chaussées, que les travaux d'étude de l'avant projet ont été effectués par la S.E.L.F.

Honoraires Ponts et Chaussées

Expropriation du terrain Chabrat

M. le Maire expose que le Jury d'expropriation s'est réuni le 16 Mars 1953 pour fixer le montant de l'indemnité à allouer à M. Chabrat pour l'expropriation du terrain inclus dans le programme de construction d'un bassin de natation.

La commission d'expropriation a fixé cette indemnité et pour toutes causes confondues à la somme de 1.744.475.--

D'autre part, en ce qui concerne la Société TENNIS CLUB D'ORSAY, il a été donné acte à son président M. CAUJOLLE Edmond, demeurant au Château de Launay à Orsay, de ce qu'il ne demande aucune indemnité à charge par la commune de le garder aux conditions anciennes jusqu'au commencement des travaux nécessités pour l'aménagement de la piscine municipale et à charge encore d'être averti de son départ par un préavis signifié avant le 31 décembre.

Le Conseil accepte ces conditions à l'unanimité et décide de renoncer à la faculté de faire appel dans un délai de 15 jours à compter du prononcé de la décision.

approuvé le 24-3-53

Honoraires de l'Avocat

Le Conseil accepte la note d'honoraires de Me Jean Marcel REGNIER avocat de la commune, dans l'affaire d'expropriation pour la création d'un bassin de Natation et s'élevant à la somme de 40.000 frs. Cette dépense sera affectée au crédit pour honoraires des architectes, ect.. en 1953.

approuvé le 31.3.53

Lutte Contre le Cancer

Le Conseil décide à l'unanimité d'allouer une subvention de 5.000 frs au Comité départemental de seine et Oise de Lutte contre le Cancer à prendre sur les dépenses imprévues de 1953.

approuvé le 31.3.53
Eclairage public

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. l'Ingénieur des T.P.E du 17 Mars, demandant qui prendra en main l'accomplissement des formalités de publicité de l'adjudication des travaux d'Eclairage public. Le conseil est d'accord pour confier ce soin aux services des Ponts et Chaussées.

M. le Maire rend compte que l'avenant au devis particulier, voté à la séance du 15 Mars 1953, a été approuvée le 20 Mars et donne lecture du projet d'affiche et d'avis aux entrepreneurs.

Le Conseil, excepté M. Degouy qui a quitté la séance, est d'avis qu'un délai est nécessaire pour permettre à l'Ingénieur des Ponts et Chaussées de se renseigner sur la solvabilité et les capacités des entreprises qui demanderont à soumissionner.

L'affichage et la publicité pouvant être faite le 1^o avril, le délai de publication expirera le 10 avril. Pour permettre aux entreprises de prendre les renseignements nécessaires sur les travaux, le Conseil fixe au 25 avril, la date limite de dépôt des demandes pour soumissionner. Le nouveau conseil municipal pourra donc, dès son installation, prendre les mesures nécessaires pour fixer la date d'adjudication, puisqu'il aura tous les éléments utiles.

approuvé le 30.3.53

Rû de Corbeville

M. le Maire donne lecture de la lettre du 23 Mars, de M. l'ingénieur des T.P.E, relative à la canalisation du rû de Corbeville. Cette lettre laisse entendre qu'une canalisation de 60 serait suffisante et coûterait environ 550.000 frs.

approuvé le 17-6-53

Séance du 24 Mars 1953

Le Conseil charge M. le Maire de demander une précision sur le calibre de la Canalisations nécessaire, et lui fait confiance pour traiter avec l'Entreprise BONIN, pour un diamètre de 60 ou de 80, suivant l'intérêt de la commune.

La dépense en 60 serait de 550.000 frs, et en 80, de 780.000 frs environ.

Le crédit prévu au budget de 1952 pour utilisation d'une journée de prestation en faveur de la voirie urbaine, n'ayant pas été employé le Conseil décide qu'il sera affecté au règlement de ces travaux de prolongement de canalisation.

Le Conseil décide de demander au Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme la réservation au plan d'aménagement en cours de révision, du terrain appartenant à la Succession BUNAU-VARILLA, lieu-dit La Pacaterie, d'une superficie de 6.300 m².

Ce terrain est en effet nécessaire pour l'aménagement du bassin de Natation et des constructions annexes.

Terrain pour Bassin de Natation
approuvé le 24/3/53

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

[Signatures and stamps of the Municipality of Orsay]

Du Lundi 4 Mai 1953, convocation du Conseil Municipal pour le Vendredi 8 Mai 1953 à 21 heures à la Mairie, en séance publique, pour l'élection du Maire et des adjoints.

le Maire

[Signature and stamp of the Mayor]

Séance du 8 Mai 1953

ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

PROCES VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS REGLEMENTAIRES

Le Huit mai mil neuf cent cinquante trois, vingt et une heures les membres du Conseil Municipal de la commune d'Orsay, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations des 26 avril et 3 Mai 1953 se sont réunis dans la Salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 48 et 77 de la loi du 5 avril 1884.

Etaient présents, M.M. les Conseillers municipaux /

- | | | |
|-------------------|--------------------|--------------------|
| 1 - Dr LAURIAT | 9 - Dr Laneuville | 17 - M. Lauterfing |
| 2 - M. Guaydier | 10 - M. Galland | 18 - M. Lefèvre |
| 3 - M. Jouguet | 11 - M. Guillemard | 19 - M. Fauchet |
| 4 - M. Thévenon | 12 - M. Tissot | 20 - M. Ziane |
| 5 - M. Puveland | 13 - M. Cessens | 21 - M. Foisy |
| 6 - M. Pernelle | 14 - M. Favre | 22 - M. Pinon |
| 7 - M. Clément | 15 - M. Girard | 23 - Mme Betmont |
| 8 - Mlle Jouannin | 16 - M. Louvel | |

Absents / Néant

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Barré, Maire qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer / M.M. Lauriat Guaydier, Jouguet, Thévenon, Puveland, Pernelle, Clément, Mlle Jouannin, M. Laneuville, Galland, Guillemard, Tissot, Cessens, Favre, Girard, Louvel, Lauterfing, Le Fèvre, Fauchet, Ziane, Foisy, Pinon, Mme Betmont, dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

M. GUAYDIER Pierre, le plus agé des membres du Conseil, a pris ensuite la Présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Louvel Jean.

ELECTION DU MAIRE

Le président, après avoir donné lecture des articles 76, 77 et 80 de la loi du 5 avril 1884, a invité le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un Maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc

Le dépouillement du votr a donné les résultats ciaprès /	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A déduire / bulletins blancs	2

Reste pour le nombre de suffrages exprimés	21
Majorité absolue	11

M; PINON Jean 21 voix - ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire, au premier tour de scrutin.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A déduire bulletins blancs	1

Reste pour le nombre des suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12

M. GUAYDIER Pierre, vingt deux voix, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé PREMIER ADJOINT, au premier tour de scrutin.

ELECTION DU SECOND ADJOINT

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A déduire / bulletins blancs	2

Reste pour le nombre de suffrages exprimés	21
Majorité absolue	12

Ont obtenu ; M. Guillemard - dix sept voix
M. Tissot - quatre "

M. GUILLEMARD Georges ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé SECOND ADJOINT, au premier tour de scrutin.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MAI 1953

Etäient présents : M.M. PINON, Maire, GUAYDIER, GUILLEMARD, adjoint LAURIAT, JOUGUET, THEVENON, PUVELAND, PERNELLE, CLEMENT, Mlle JOUANNIN M.M. LANEUVILLE, GALLAND, TISSOT, CESSENS, FAVRE, GIRARD, LOUVEL, LAUTERFING, LE FEVRE, FAUCHET, ZIANE, FOISY, Mme BETMONT.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. LOUVEL.

CREATION DE POSTES D'ADJOINTS SUPPLEMENTAIRES - Le Conseil Municipal, vu l'article 73 de la loi du 5 avril 1884.

Sur la proposition du Maire, Considérant que la population municipale totale de la Commune s'élève à 5.186 habitants* Que l'importance des tâches incombant de ce fait à la Municipalité justifie la création pour la durée du mandat du Conseil, de deux postes

envoyé le 9.5.53
Recu le 26.5.53

Séance du 8 Mai 1953

d'adjoints supplémentaires.

L'élection aura lieu à l'expiration du délai de 15 jours suivant le dépôt de la présente délibération à la Préfecture, conformément à l'article 68 de la loi du 5 avril 1884.

COMMISSIONS MUNICIPALES : Le conseil désigne les membres des commissions municipales :

FINANCES : M.M. PUVELAND, rapporteur, JOUGUET, GALLAND, LE FEVRE, TISSOT, LAURIAT, THEVENON, FAUCHET, LAUTERFING.

CHEMINS ET TRAVAUX / M.M. JOUGUET, rapporteur, LE FEVRE, PUVELAND, GUILLEMARD, CESSENS, GIRARD, TISSOT, PERNELLE.

MARCHE / M.M. GALLAND, rapporteur, FOISY, GUILLEMARD, ZIANE.

FETES : M.M. PUVELAND, rapporteur, FAUCHET, LOUVEL, CLEMENT, Mlle JOUANNIN, Mme BETMONT, M. ZIANE.

EAUX : M.M. LE FEVRE, rapporteur, JOUGUET, FAVRE, TISSOT, THEVENON

SPORTS : M.M. TISSOT, rapporteur, THEVENON, LAURIAT, FAUCHET, LANEUVILLE, LAUTERFING, CLEMENT, Mlle JOUANNIN.

HYGIENE / Dr LAURIAT, rapporteur, Dr LANEUVILLE, Mme BETMONT, Mlle JOUANNIN.

ECOLES : M.M. THEVENON, rapporteur, LAUTERFING, LOUVEL, GUILLEMARD, FOISY, TISSOT, PERNELLE, CESSENS, LE FEVRE.

ACTION SOCIALE (crèche, logements, loissements) MM. LAUTERFING rapporteur, Mme BETMONT, Dr LANEUVILLE, Mlle JOUANNIN, MM. CESSENS, LE FEVRE, PERNELLE, PUVELAND.

SAPEURS POMPIERS - M.M. FAUCHET, rapporteur, GUILLEMARD, GALLAND

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU BUREAU DE BIENFAISANCE - Le Conseil désigne M. GUAYDIER, Mme BETMONT, Mlle JOUANNIN, pour faire partie de la commission Administrative du bureau de Bienfaisance.

COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES - M. GUAYDIER, THEVENON, Mme BETMONT, M.M. CLEMENT, FOISY, GUILLEMARD, LOUVEL.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DE L'HOPITAL - Il est procédé au vote à bulletins secrets pour la désignation de deux membres du Conseil Municipal devant faire partie de la commission administrative de l'hôpital Archangé.

Nombre de votants : 23 - Ont obtenu :

M. le Dr Laneuville : 23 voix

M. Favre 21 "

M. GUAYDIER 1 "

M.M. LANEUVILLE & FAVRE sont désignés pour faire partie de cette commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

[Handwritten signatures and notes at the bottom of the page, including names like Guaydié, Guillemard, Favre, and Marc Jouquet.]

*Envoyé de
Reçu le 19.6.53*